



BULLETIN D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE BELCODÈNE

ÉDITORIAL

Mes chers administrés,

Régulièrement, j'attire votre attention sur la vigilance extrême que chacun doit porter à la prévention contre les incendies.

La saison d'été se termine et la commune a échappé aux sinistres qui ont ravagé des milliers d'hectares sur le département.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette situation dans laquelle la chance a bien entendu joué son rôle. Comment en effet, juguler parfaitement ce qui n'est que la conséquence de la malveillance, de l'inconscience ou de l'accidentel ?

Mais il faut reconnaître que le rôle joué par le Comité des Feux est d'une importance primordiale pour la sauvegarde du domaine forestier.

Les 28 membres du Comité, tous bénévoles, en effectuant un quadrillage permanent de la Commune ont assuré une surveillance remarquable. C'est un travail anonyme, effectué pendant les congés ou en sus de la journée de travail, mené de jour comme de nuit, et auquel je tiens à rendre hommage.

Le bénévolat au service du bien commun n'est pas si fréquent qu'on ne doive le montrer en exemple.

Que chacun des membres du Comité trouve ici par mon intermédiaire, les remerciements et félicitations de toute la population.

Votre Maire

Maurice Séverin COLLOMB



Le 14 Juillet à BELCODÈNE
(Voir pages intérieures)

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SÉANCE DU 4 JUIN 1990

Sur proposition de M.GOFFRE, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents,

Vu l'article R 123 - 6 du Code des Communes

- ✓ Souhaite être consulté sur tout projet d'approbation ou de révision de Plan d'Occupation des Sols élaboré par une Commune limitrophe, pour autant que la demande lui en soit faite.

Sur proposition de M. GOFFRE, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents

- ✓ DECIDE DE CREER LES POSTES SUIVANTS :
 - Un poste d'AGENT DE SERVICE à temps complet, soit 39 heures de travail hebdomadaire ;
 - Un poste d'AGENT DE SERVICE à temps partiel, soit 19 heures trente hebdomadaire.

DÉLIBÉRATION

- ✓ **TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Avis favorable du Conseil, sous réserve d'inventaire des travaux à effectuer dans les anciennes écoles, par la Commission.

- ✓ **ACHATS FONCIERS**

La commission des finances informe le Conseil de la rencontre avec les Epoux ROUBAUD, relatives à l'acquisition des terrains RAVEL.

Nous restons dans l'attente d'une réponse.

✓ **CRÉATION DE POSTES D'AGENT DE SERVICE**

Ces postes nécessaires au fonctionnement de l'Ecole se répartissent comme suit :

Poste à temps complet : Régularisation du poste de la personne assurant le ménage en tant que vacataire en 1989-90,

Poste à temps partiel : Création pour la future personne employée en tant que vacataire pour la rentrée 1990-91.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

✓ **PROBLÈME DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le ramassage quotidien des ordures ménagères fait apparaître qu'une faible quantité seulement est enlevée et se révèle une solution coûteuse pour la Commune, et que la question du passage à l'intérieur du lotissement "Les puits" reste posée.

M. MONTY se charge de reprendre contact avec les lotis.

✓ **CANTINE SCOLAIRE**

LA BOUILLADISSE fournira cette année encore les repas, mais il convient d'étudier dès à présent des solutions de remplacement. MME SILVIA, MM. MINIHI & MONTY se chargent de l'étude.

✓ **PROJETS DE TRAVAUX**

Le Conseil est informé que la Commission des finances a étudié les projets de jardin, de cantine, de salle polyvalente et de bibliothèque.

Le projet de jardin a fait l'objet d'un avis défavorable, et il est proposé de l'aménager devant les anciennes écoles, un jeux de boules plus grand étant alors prévu devant l'épicerie. Les autres projets peuvent être fractionnés dans le temps et doivent maintenant être examinés en profondeur par la commission des travaux.

AVIS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LE PROJET DE LOTISSEMENT COLLOMB

Réunion du 20 Juin 1990

Le Conseil Municipal de Belcodène, sollicité par M. le Maire, pour formuler son avis sur le projet du deuxième lotissement Collomb (séance du 23 Mai), a préféré se donner les moyens d'une étude approfondie du dossier.

A cette fin il a créé deux sous-commissions qui, après 4 séances de travail, ont déposé leurs conclusions sur les plans financiers et d'urbanisme.

Réunis en séance plénière de synthèse les Conseillers ont répondu de la façon suivante aux questions posées :

- ✓ Etes-vous favorable au dépôt immédiat du dossier du lotissement Collomb ?

OUI : 2 (Santoni, Goffre)

NON : 9 (Sylvia, Béranger, Belet, Monty, Minihi, Sirgue, Moreno, Long, Pin)

✓ Etes-vous pour différer le projet en question ?

OUI : 3 (Belet, Monty, Minihi)

NON : 6 (Béranger, Pin, Moreno, Sirgue, Long, Silvia)

✓ Si oui, de combien ?

1 an : 2 (Monty, Minihi)

5 ans : 1 (Belet)

ABSENTS : Collomb, Marcellin, Michel.

TRANSPORTS SCOLAIRES

**Syndicat Intercommunal Des Transports
Scolaires**

Siège Social : MAIRIE

13124 PEYPIN

Tél. : 42.04.81.50

○○○

✓ Présenter OBLIGATOIREMENT sa carte de transport au chauffeur lors de chaque accès au car.

✓ A dater du 7 de chaque mois, tout élève non à jour ou non en possession de sa carte (même si sa participation mensuelle a cependant bien été réglée), sera exclu du car jusqu'à régularisation de sa situation).

Le Secrétariat du Syndicat est ouvert au public :

✓ **LUNDI : de 14 heures à 18 heures**

✓ **MARDI et JEUDI : de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**

✓ **VENDREDI : de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**

✓ **MERCREDI : de 10 heures à 12 heures**

Bureau fermé le mercredi après-midi sauf les mercredis après-midi consacrés à la distribution des timbres pour la Commune de Peypin (Voir Calendrier).

Calendrier Annuel Des Distributions

BELCODÈNE : *Mardis 10 H 00 à 11 H 00*

DATES : *30/10-27/11-18/12-29/01-26/02-26/03-23/04*

Les règlements par courrier sont acceptés mais à condition :

Qu'ils parviennent au Secrétariat du Syndicat au plus tard le jour fixé pour accueillir les retardataires.

D'y joindre une enveloppe timbrée.

Libellés des chèques à retenir :

☐ C.C.P. : Régisseur S.I.T.S. Roquevaire - Compte
N 9403 79 R MARSEILLE

☐ Chèques Bancaires : Trésor Public

HORAIRES GRÉASQUE - FUVEAU

TRANSPORTEURS : S.I.T.S - 7 H 45

LA POMME - LE PIGEONNIER - BELCODENE - FUVEAU
(Collège) GREASQUE.

Les élèves de La Bouilladisse affectés au Collège de Fuveau
doivent prendre ce car.

HORAIRES GARDANNE

SAMEDIS TRANSPORTEURS : S.I.T.S. - 7 H 00 ALLER

BELCODENE - LA BOUILLADISSE - LA DESTROUSSE -
PEYPIN - CADOLIVE - MAISONS NEUVES - GARDANNE

TRANSPORTEURS : BLANC - 12 H 15 RETOUR

GARDANNE - CADOLIVE - LE TERME - PEYPIN -
LA DESTROUSSE - LA BOUILLADISSE - BELCODENE

HORAIRES AIX

**TRANSPORTEURS NEGREL - ALLER 6 H 55 - Doublage
ligne régulière**

LES PEGOULIERES - LES HERMITTES -
LA DESTROUSSE - PAS DE TRETTS - LES MARRONNIERS
- LA BOUILLADISSE - BAR/TABACS - LES GISCLANS -
LES GORQUETTES - BELCODENE - AIX

HORAIRES AUBAGNE/MARSEILLE

TRANSPORTEURS BURLE 6 H 50

BELCODENE - LA BOUILLADISSE - CHEMIN D'AIX -
BAR TABACS - PASSAGE A NIVEAU - PAS DE TRETTS -
LA DESTROUSSE

LES NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 - Gréasque : 42.58.80.02

MÉDECINS DE GARDE-WEEK-END

Tél : 42.58.66.66 (appels centralisés quel que soit le
médecin).

PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Mercredi après-midi : Dr MONTY

Vendredi matin : Dr LAZARIS

Cabinet médical : 32.72.53.81

SERVICE URGENCE - MAIN

Hôpital de la Timone - Tél. 91.92.10.18

S.O.S. VÉTÉRINAIRE

91.54.00.58 de 20 H à 7 H

C.A.P. Centre Anti-Poison : 91.75.25.25

Nul n'est à l'abri d'un accident. Soyez prudents pour vous et
pour les autres.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les 3èmes mardi de chaque mois :
de 9h à 12h, PERMANENCE ENFANCE

Les 3èmes JEUDI de chaque mois :
de 9h à 12h, PERMANENCE HABITAT

Les 4èmes MERCREDI de chaque mois :
de 9h à 10h, PERMANENCE ADMINISTRATIVE

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Madame TRANCHANT, à partir de 9h

les 4èmes mardi de chaque mois.

- ☐ A.N.P.E. recrute pour son agence d'Aubagne dans le cadre
d'un emploi solidarité à mi-temps d'une durée de 12 mois.
Conditions : BAC minimum et être inscrit depuis au moins 12
mois à l'A.N.P.E.

MUTUELLE GÉNÉRALE DE ROQUEVAIRE

Le jeudi à 15h

PHARMACIE DE GARDE :

☐ SEPTEMBRE

2 Septembre	MONVILLE-St-Zacharie	Tél : 42.72.90.01
9 Septembre	MOSCA-Auriol	Tél : 42.04.40.34
16 Septembre	ROUGIER-CHEVALIER- Roquevaire	Tél : 42.04.20.40
23 Septembre	BLANCHET - Auriol	Tél : 42.04.70.53
30 Septembre	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43

☐ OCTOBRE :

7 Octobre	DERVAUX-Roquevaire	Tél : 42.04.20.51
12 Octobre	DUCLOS-PEYPIN	Tél : 42.72.22.07
21 Octobre	JOUVE-La Bouilladisse	Tél : 42.04.97.12
28 Octobre	La Croix Verte-La Destrousse	Tél : 42.04.80.30

PERMANENCE DES ÉLUS

29	Septembre	GOFFRE
6	Octobre	LONG
13	Octobre	MARCELLIN
20	Octobre	MICHEL
27	Octobre	MONTY
3	Novembre	MORENO
10	Novembre	PIN
17	Novembre	SANTONI
24	Novembre	SILVIA
1er	Décembre	SIRGUE
8	Décembre	BELET
15	Décembre	COLLOMB
22	Décembre	GOFFRE
29	Décembre	LONG

ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME

Notre Association ayant signé une convention avec la DDISS dans le cadre du R.M.I. pour renforcer le travail de concertation, en mettant à votre association un personnel spécialisé, nous vous prions de bien vouloir prendre note que :

✓ **Mme PINELLI Claude PSYCHOLOGUE**

pourra être contactée : le jeudi de 9h00 à 13h00

au C.H.A.A. de SAINT-BAZILE

31, rue St Bazile 13001 MARSEILLE

Tél : 91.84.75.12

Ou le Jeudi de 13 h 30 à 18 h00

au C.H.A.A. de LA CONCEPTION

147, boulevard Baille 13005 MARSEILLE

Tél : 91.38.36.99

✓ **Mme SOLERIEU Claudine Psychologue**

du C.H.A.A. d'AIX-EN-PROVENCE

Centre Hospitalier Général

Avenue des Tamaris Cours de la Bascule 13616 AIX

Tél. : 42.33.50.66 et 42.21.10.81

pourra être contactée les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

BELCODÈNE SALLE DU TEMPS LIBRE

GYMNASTIQUE

ET

STRETCHING

Au Féminin

VOUS DESIREZ RESTER EN FORME ET VOUS
DETENDRE.

ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE !!

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU :

42.72.37.11 (soir)

*ASSOCIATION SPORTIVE
ET CULTURELLE BELCODENE*

LA RESPONSABLE DE LA SECTION GYM :

A.M. SILVIA

*Une réunion d'information aura lieu le Jeudi 20 septembre à
19 heures à la Salle du Temps Libre.*

ACTIVITÉS COMMUNALES

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI À AUBAGNE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver joint à cette lettre le programme des stages Chômeurs longue durée, Femmes isolées des A N P E Aubagne, La Ciotat pour le second semestre 1990.

Nous vous rappelons que tous les stages Chômeurs longue durée sont ouverts aux bénéficiaires du R M I.

Le programme plus détaillé est disponible et affiché à l' A N P E d'AUBAGNE.

Les candidats intéressés peuvent déposer leur candidature à tout moment à l'Agence d'Aubagne, ou si cela présente des difficultés, nous la transmettre par votre intermédiaire en vous assurant que toutes les conditions d'accès au stage sont réunies.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire si cela est nécessaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

A N P E AUBAGNE

PROGRAMME DES STAGES

✓ MODULES DACTYLO TTX

Traitement de texte

GRETA 80H (moyenne) - Aubagne

Entrée permanente. Dernier trimestre 1990

✓ ANGLAIS COMMERCIAL

SIGMA 200 H - LA CIOTAT - 24/09/90 au 31/10/90

Réunion mardi 4 et jeudi 6/09/90 - 9 heures ANPE
LA CIOTAT

✓ MODULAIRE ÉLECTRICITÉ

IFACAP 450 H - AUBAGNE - 17/09/90 au 7/12/90

Réunion 3 et 10/09/90 9 heures ANPE AUBAGNE

✓ OUVRIER NETTOYEUR DE LOCAUX

A C P M 450 H - LA CIOTAT - 19/11/90 au 15/02/91

Réunion 5 et 6/11/90 9 heures ANPE LA CIOTAT

INFORMATION MUSICALE SUR BELCODÈNE

A l'occasion de la rentrée scolaire 90/91, Mme TOCHE tient à rappeler à ses élèves son numéro de téléphone : 42.04.93.52

Elle recevra les inscriptions pour les anciens et les nouveaux élèves le lundi 3 septembre 1990 de 10 h à 15 h et de 19 h à 21 h (à son domicile) (par téléphone).

Après le brillant succès du Concert Piano-Trompettes du 23 juin dernier en l'Eglise de Peypin, voici le compte rendu du journal Le Provençal

✓ CONCERT CULTUREL

C'est devant une nombreuse assistance que s'est déroulé le concert culturel en l'église de Peypin le 23 juin dernier.

Frédéric Chopin, Jean-Sébastien Bach, Loeillet, Gounod, etc, ont été à l'honneur grâce à l'interprétation magistrale de Mme Annette Toche au piano, et de M. Vincent Carvin, et M. Jacques Deniau à la trompette.

Cette manifestation a obtenu un très vif succès auprès de nos concitoyens peypinois, et ceux des villages environnants. La belle musique fait partie de notre patrimoine, et les Peypinois ne l'oublient pas.

✓ RÉSULTATS DU CONCOURS DE PIANO DU 28 JUIN À ROQUEVAIRE DES ÉLÈVES DE MME TOCHE

Ont obtenu sur 18 élèves présentés, 11 premières mentions, dont 4 avec médaille et félicitations du Jury, et 1 mention spéciale avec trophée FFPMI, décerné à Pierre BONORA.

Le village de Belcodène a été à l'honneur avec :

- ☐ BONORA Pierre : 1ère mention spéciale avec Trophée FFPMI
- ☐ POLIS Sandra : 1ère mention avec médaille
- ☐ DELFOUR Olivier : 1ère mention avec médaille
- ☐ DALMASSO Nathalie : 1ère mention avec médaille
- ☐ MATHY Audrey : 1ère mention
- ☐ RHIE Emmanuel : 1ère mention
- ☐ BOGI Virginie : 1ère mention
- ☐ MENSION Natacha : 1ère mention
- ☐ MENSION Muriel : 1ère mention
- ☐ HERRERA Virginie : 2ème mention
- ☐ MENSION Anne : 2ème mention
- ☐ PATRONI Cécile : 2ème mention

Les mentions sont décernées en rapport des différents niveaux des élèves.

A la suite de ces excellents résultats, Mme TOCHE s'est vue attribuer par la Fédération Française des Professeurs de Musique et d'Instruments, le diplôme du Dévouement Artistique et Musical avec médaille.

Toutes nos félicitations à ces jeunes musiciens, et à leur Professeur dévoué qui a bien mérité cette distinction.

DERNIÈRES NOUVELLES !

BIBLIOTHÈQUE

Attention ! la bibliothèque va changer de site. Elle va se trouver dans l'ancienne école.

Fin septembre, nous espérons vous accueillir dans les nouveaux locaux rénovés. Grâce à ce nouvel espace vous aurez un coin lecture et des tables pour travailler et feuilleter nos ouvrages sur place, si vous le désirez.

✓ Rappel : La cotisation annuelle est toujours de 30 F par famille.

Les heures d'ouverture sont :

- ☐ Lundi de 9 h à 12 h pour les écoles
- ☐ Mercredi de 17 h 30 à 19 h)
pour le public
- ☐ Samedi de 11 h à 12 h 30 h)

LE C.S. BOUILLADISSE SECTION TENNIS

vous annonce que :

- ✓ Son Assemblée Générale aura lieu le *Vendredi* 14 Septembre 1990 à 19 heures au Foyer Sportif du C.S.B.

- ✓ Les permanences pour le renouvellement des cotisations et de l'école de tennis auront lieu :
 - ☐ le samedi 22 septembre 90 de 17 h à 20 h
 - ☐ le mercredi 26 septembre 90 de 14 h à 17 h (avec présence des éducateurs de l'école de tennis)
 - ☐ et le dimanche 30 septembre 90 de 9 h à 12 h au Club House :
- ✓ Les cours de l'école de tennis reprendront à partir du mercredi 3 octobre 1990 à 14 heures.

FÊTE DU 14 JUILLET

Grande réussite pour les fêtes du 14 juillet avec une forte participation de l'ensemble de la population.

✓ LES FAITS MARQUANTS :

- ☐ Le Samedi midi apéritif offert par la Municipalité

Chacun conversait autour d'un verre dans un joyeux brouhaha lorsque soudain le silence se fit et un cercle se forma autour de 5 ou 6 membres de la chorale qui étaient présents et qui entonnaient quelques uns de leurs chants préférés à la grande satisfaction de tous. Ce mini tour de chant improvisé se termina par le "Coup-Santo" dont les refrains furent repris en chœur par l'assistance toute entière. La populaire Mme Laurent eut droit à l'accolade de Mr le Maire visiblement ému par cette démonstration de sympathie de notre chorale Belcodénoise.



Un grand merci à tous.

- ☐ L'après-midi

Réel succès du concours de boules et il en fut de même pour le concours du lendemain organisé par l'ASCB.

Bonne participation des enfants aux différents jeux fortement primés, aux promenades à poneys et au spectacle de marionnettes, il y en avait pour tous les goûts.



- ☐ En soirée

Ce sont plus de 200 Belcodénoises et Belcodénois qui se sont retrouvés pour le repas qui de l'avis de tous fut copieux et réussi; les grillades furent très appréciées et le champagne fit le lien avec le Grand Bal qui clôtura la soirée et ne se termina que tôt le lendemain matin.

Un grand remerciement à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette soirée ; l'équipe municipale composée de Maurice Bérenger, Louis Long, Adrien Michel, Patrick Pin, Anne-Marie Silvia, magistralement complétée par Maurice Bottin, Yvette Blanc, Evelyne Coquerau, Jean-Pierre Fabre, Yves Loth, Laurent Tagliaferro et bien d'autres sans qui la réussite de cette soirée n'aurait pas été ce qu'elle fut.

Remerciement aussi à tous les participants et à Bientôt.



EN BREF

- ☐ Suite aux plaintes de certaines personnes concernant les aboiements des chiens, nous vous signalons qu'il existe des colliers anti-aboiement que vous trouverez chez votre vétérinaire (coût approximatif : 150F)
- ☐ Les travaux concernant la nouvelle colonne d'eau (route de Fuveau jusqu'à la décharge) sont en cours de finition. Montant de la dépense : 540.000F.

- La vitesse des véhicules au coeur du village continue d'être excéssible. La rentrée des classes vient d'avoir lieu. ATTENTION A NOS ENFANTS.

UN PEU D'HISTOIRE

Déjà en 1923 nos anciens manquaient d'eau pour leur pastis. Le Conseil Municipal de l'époque adopta le projet de bassin-réservoir.

Montant des travaux : 109.200 F

Début des travaux : 15 Juin 1924

Entrepreneur : PISTORESI Louis - Plan de cuques

DERNIERE MINUTE...

Nous apprenons la brillante participation de Mademoiselle Brigitte VOEUX au Rallye de l'Europe 1990. En effet, au terme d'un éprouvant et séduisant périple à travers l'Europe, l'équipage Brigitte VOEUX / Frédéric AGULLO termine second du classement général et premier au classement culturel et technique. Souhaitons la pérenité de telles manifestations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de doter les populations des quartiers des BASTIDES-HAUTES, des BASTIDES-BASSES et du hameau des ROUX, de la quantité d'eau indispensable à leurs besoins, le Conseil municipal de BELCODÈNE, a, par délibération en date du *haut aout 1993* décidé de faire procéder à l'élévation des eaux du puits communal pour les récupérer dans un bassin-réservoir suffisamment capable pour assurer l'alimentation en eau de ces populations pendant la période de sécheresse.

La population de Belcodène, qui est de 200 habitants, tend à diminuer d'une façon inquiétante par suite du manque total d'eau et, malgré la proximité de divers puits de miné de charbon et de ciment qui, ainsi que les terres cultivables d'ailleurs, auraient grand besoin d'un concours plus dense de population, les habitants se voient dans l'obligation d'aller chercher ailleurs une résidence qui leur assure au moins l'eau indispensable à leurs besoins, car il n'existe dans cette région, qui est assez élevée et se trouve pour ainsi dire sur la ligne de partage des eaux des vallées de l'Arc et de l'Euveaune, que quelques puits qui par suite de la sécheresse persistante de ces quatre dernières années, sont pour la plupart asséchés. Seul le puits communal, situé dans un thalweg, a maintenu constamment son niveau normal, malgré les épuisements fréquents dont il est l'objet pour l'alimentation d'un lavoir public et de la population. Son débit actuel est de 22 litres à la minute.

Le projet que nous présentons prévoit l'établissement d'une pompe verticale à 3 pistons plongeurs, à placer dans le puits et qui sera actionnée par un moteur électrique, à placer sur l'orifice du puits; il devra avoir une puissance effective de 3 HP. Ce groupe devra élever l'eau, à raison de 1 l. 92 à la seconde, à une hauteur totale de 98 m. 60 (y compris les pertes de charge), au moyen d'une conduite en tuyaux de fonte de 0,06 de diamètre intérieur, qui empruntera le sous sol de l'accolement du chemin d'Intérêt Commun 5 et ira les déverser dans un bassin-réservoir en maçonnerie hydraulique, d'une capacité de 205 m³, à édifier au quartier des Bastides-hautes.

Le système de distribution sera assuré par une canalisation en tuyaux de fonte de 0,04 de diamètre intérieur, devant alimenter 5 bornes-fontaines intermittentes, à raison de 6 lit. à la minute, pour chacune, sous une charge moyenne de 0,06 par mètre.

D'autre part, en vue d'éviter la souillure de l'eau du puits par les eaux de ruissellement, le poste de pompage prévu au dessus du puits, aura des fondations en béton de 0 m 50 de profondeur et les parements extérieurs seront revêtus d'un enduit au ciment de 1 m 50 de hauteur, soit à suff au dessus du sol; l'eau débordant du puits après les gros orages, sera amenée dans le fossé existant, au moyen d'une tranchée d'une longueur de 30 mètres, avec une pente suffisante pour que celle-ci ne puisse refluer vers le puits. De plus, un périmètre de protection, d'un rayon de 100 mètres, dans lequel il sera interdit d'entreposer ou d'épandre du fumier ou toute autre matière organique, est prévu tout autour du puits.
